

CITÉ LAÏQUE

Revue humaniste du Mouvement laïque québécois

NUMÉRO 1

PRINTEMPS 2004

Liberté de conscience

Les humanistes, c'est qui ? L'humanisme, c'est quoi ?

Claude M.J. Braun

Monsieur Nonobstant est mort, mais sa clause dérogatoire reste

Luc Alarie

Je suis innocent du sang de cet homme

Daniel Baril

Est-ce que la science et la religion sont conciliables ?

Gérald Blanchard

Le service d'animation spirituelle : sous la mainmise des
« confessionnalistes » ?

Christiane Arseneault



Le Mouvement laïque québécois

Le **Mouvement laïque québécois (MLQ)** est un organisme sans but lucratif dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État et la laïcisation des institutions publiques.

La laïcité mise de l'avant par le Mouvement laïque québécois est respectueuse de la liberté de religion qui toutefois doit s'exercer dans les limites et le respect des lois civiles. Cohérent avec le fait que la laïcité est le principe fondamental à la base des **chartes des droits et libertés de la personne**, le MLQ est solidaire des autres luttes qui visent à défendre et promouvoir ces droits fondamentaux.

La lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et l'instauration d'écoles laïques sur l'ensemble du territoire québécois constitue l'un des principaux objectifs du MLQ. Il est également actif dans d'autres dossiers où la liberté de conscience est concernée. Ainsi, le MLQ est intervenu dans le débat sur l'avortement, sur la question de la monarchie constitutionnelle et de la souveraineté d'un Québec républicain. Il a dénoncé des pratiques administratives discriminatoires dans l'administration de la justice et de l'administration gouvernementale à tous les niveaux. Il réclame que les services publics, comme la célébration civile des mariages et les soins de santé dans les hôpitaux financés par des fonds publics, soient dispensés de façon égale et sans discrimination à tous les citoyens indépendamment de leurs croyances.

Le Mouvement laïque québécois édite une revue humaniste, *Cité Laïque*, qui est distribué à ses membres et à tous ceux qui s'intéressent à la promotion de la laïcité. Il produit également de nombreux mémoires destinés aux commissions parlementaires liées à son champ d'intérêt. Parmi les plus récentes interventions du genre, on note les mémoires présentés sur **le mariage civil et l'union civile**, sur la place de la religion à l'école, devant la **Commission Proulx** et la **Commission parlementaire provinciale**, et devant les **États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec**.

Le MLQ décerne également à chaque année le **Prix Condorcet** pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec.



**“ L'inégalité
d'instruction est
une des principales
sources de la
tyrannie. ”**

**Jean Antoine Nicolas de Caritat,
marquis de Condorcet (1743-1794).**

 **CITÉ LAÏQUE**

335, rue Ontario Est
Montréal (Québec)
H2X 1H7

Téléphone : (514) 985-5840
Site Web : <http://www.mlq.qc.ca>
Courriel : info@mlq.qc.ca

Rédacteur en chef

Joseph Aussedat

Infographiste

Monique Bélanger

Correction

Claude Braun

Louis Dubé

Rédaction

Luc Alarie

Richard Aubert

Christiane Arsenault

Joseph Aussedat

Daniel Baril

Gérald Blanchard

Claude Braun

Registraire

Hélène Chapleau

Envoi

Hélène Chapleau

Richard Aubert

Production

Louis Dubé

Abonnement (3 numéros) - individu : 15 \$
<http://www.mlq.qc.ca> - organisme : 25 \$

© **Mouvement laïque québécois 2004**

Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec
2^e trimestre 2004

Les propos tenus dans les articles de *Cité Laïque* sont sous la responsabilité de l'auteur et ne représentent pas — sauf indication contraire — la position officielle du **Mouvement laïque québécois**. Un droit raisonnable de réponse sera accordé à quiconque en fera la demande.



| | | |
|----|--|-------------------------|
| 4 | <i>Cité Laïque se présente</i> | Joseph Aussedat |
| 5 | Éditorial — Merci, Henry Morgentaler ! | Joseph Aussedat |
| 6 | Le mot du président | Richard Aubert |
| 7 | Monsieur Nonobstant est mort, mais sa clause dérogatoire reste | Luc Alarie |
| 8 | Je suis innocent du sang de cet homme | Daniel Baril |
| 10 | Les humanistes, c'est qui ? L' humanisme, c'est quoi ? | Claude Braun |
| 12 | Sur le port de symboles religieux | Claude Braun |
| 14 | Mémoire au sujet du projet de charte montréalaise des droits et responsabilités | Luc Alarie |
| 15 | Est-ce que la science et la religion sont conciliables ? | Gérald Blanchard |
| 17 | Le service d'animation spirituelle : sous la mainmise des« confessionnalistes » ? | Christiane Arseneault |
| 18 | Pétition adressée à l'Assemblée législative de l'Ontario en regard d'un projet pour reconnaître une cour d'arbitrage fondée sur la charia | Humanistes de l'Ontario |
| 18 | Qui peut agir comme célébrant du mariage civil ? | Luc Alarie |

Cité Laïque se présente

Par la bouche de mon rédacteur en chef, je remercie mon père spirituel, le Dr Henry Morgentaler, éminent humaniste. Ensuite, je donne la parole au président du Mouvement laïque québécois, Richard Aubert, pour qu'il décrive les grands axes des activités du MLQ pour l'année 2004.

J'ai la dent dure parfois, pour écorcher les icônes et rappeler des vérités, comme Luc Alarie avec M. Nonobstant et sa clause dérogatoire.

Tous les critiques ont salué le « gore » du film de Mel Gibson « La Passion », mais je revendique avec Daniel Baril mon innocence du sang de cet homme.

J'informe aussi les lecteurs sur qui peut célébrer des mariages civils en toute laïcité, et sur la pétition adressée au parlement de l'Ontario par nos amis humanistes de la même province, en regard d'un projet pour reconnaître une cour d'arbitrage fondée sur la charia.

J'ai laissé le soin à Claude M.J. Braun de vous présenter sa vision des humanistes et ce qu'est l'humanisme. Il se demande si les croyants peuvent être humanistes, si les athées sont humanistes, s'il existe des valeurs humanistes. Il expose aussi sa conception de l'engagement humaniste. De plus, il fait même de la pub pour moi.

Avec Christiane Arseneault, je m'interroge sur le manque de neutralité religieuse du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (ouf!) et sur la place des non-croyants dans la prise des décisions concernant l'éducation spirituelle de leurs enfants.

J'ai de la mémoire aussi et je veux rafraîchir celle des édiles qui veulent se décharger de leur responsabilité d'assurer un milieu de vie municipale respectueux des droits et libertés dans le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

J'aime les gens qui ont des opinions ! Claude M.J. Braun nous fait partager la sienne sur le port des symboles religieux dans les institutions publiques et plus spécialement dans les écoles. J'attends vos réactions.

Avec Gérard Blanchard, je philosophe. Science et religion sont-elles conciliables ? L'auteur répond non, à partir d'une approche évolutionniste.

À l'avenir, j'aimerais publier des réflexions et des revues de livres ou de publications qui traitent des sujets qui nous intéressent : humanisme, laïcité, séparation des Églises et de l'État... Alors lecteurs, n'hésitez pas plus longtemps à m'envoyer vos critiques et vos réflexions.

Cité Laïque,

Joseph Aussedat, rédacteur en chef.

FORMULAIRE D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je désire adhérer au **Mouvement laïque québécois** _____

Je désire seulement m'abonner à la revue **Cité Laïque** _____

(Dans les deux cas, la cotisation est de 15\$ par membre individuel et de 25\$ par organisme.)

Nom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Adresse de courrier électronique: _____

Ci-joint un chèque de _____ \$ fait à l'ordre du **Mouvement laïque québécois**.

Éditorial

Merci, Henry Morgentaler !

Joseph Aussedat, rédacteur en chef

Vous avez reçu cet exemplaire de *Cité Laïque*, publication humaniste du Mouvement laïque québécois, à la place du bulletin *Laïcité* que vous attendiez. C'est à Henry Morgentaler que vous le devez.



Le docteur Henry Morgentaler, membre du MLQ, est récipiendaire du Prix Condorcet en 1994 pour sa détermination à faire respecter le droit à la liberté de conscience dans les cas de grossesse non désirée.

Son combat pour la reconnaissance du droit à l'avortement entamé dans les années 60 au nom de la Humanist Fellowship of Montreal, l'a mené en prison en 1975 et a débouché sur la situation actuelle où ce droit est enfin reconnu.

En faisant progresser le droit des femmes sur cette question, le Dr Morgentaler a contribué, pour le bénéfice de toute la société, à affranchir la conduite personnelle des diktats religieux.

Au cours de l'année 2000, Henry Morgentaler proposait à un groupe de personnes, dont des membres du MLQ, de rassembler ceux qui pensent qu'il est possible et souhaitable de vivre sans se référer à une ou des divinités, ceux qui pensent que l'on devrait faire la

promotion d'un mode de vie humaniste. Cette vision a rencontré un écho très fort parmi les membres du MLQ et même au-delà.

Cette proposition rencontrait aussi les préoccupations du MLQ qui, dans l'évolution de ses mandats, voyait de plus en plus son combat pour la liberté de conscience s'élargir à des questions humanistes, orientation débattue au sein du MLQ et aboutissant au vote de nouveaux objets à l'assemblée générale de 2002.

Henry Morgentaler a fait un don substantiel au MLQ pour aider les membres à publier une revue qui remplirait ce rôle. Le MLQ a décidé finalement d'intégrer son bulletin *Laïcité* et la nouvelle revue dans une publication nommée *Cité Laïque*, pour marquer la continuité avec le combat pour la laïcité et le renforcement du contenu humaniste.

Cette revue conservera sa mission d'information des membres du MLQ, recherchera de nouveaux collaborateurs et ouvrira plus largement le débat sur l'humanisme.

Au nom du MLQ, au nom de *Cité Laïque*, au nom de nos lecteurs d'aujourd'hui et de demain,

Merci, Henry ! ▼



Richard Aubert

Le mot du président

Orientations du MLQ en 2004

L'automne dernier, l'assemblée générale du Mouvement laïque québécois m'a choisi pour présider notre Conseil national. À la suite de la présentation du rapport annuel et de discussions subséquentes de l'assemblée, il est ressorti différentes orientations pour l'année à venir. Voici dans l'ordre les priorités retenues par le Conseil national :

Écoles laïques

Le MLQ a soutenu l'effort de déconfessionnalisation des écoles publiques au cours des dernières années. Notre organisme a d'ailleurs été mis sur pied pour corriger des cas concrets de discrimination imposée par la confessionnalité de l'école publique. Nous sommes convaincus que la laïcité est la seule façon d'assurer le plein respect des droits fondamentaux de tous. En 1997, l'abrogation de l'article 93 de la constitution canadienne pour le Québec a permis la création des commissions scolaires linguistiques pour remplacer les commissions scolaires confessionnelles.

Mais la clause nonobstant demeure. Elle autorise le gouvernement à passer outre à la charte canadienne et à la charte québécoise des droits et libertés et permet toujours d'enseigner les religions catholique et protestante dans les écoles publiques. Nous nous proposons de retrouver des alliés pour nous opposer au renouvellement par le gouvernement du Québec de la clause nonobstant. Le MLQ a donc participé à la remise sur pied de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire. La Coalition se rassemble sous la présidence de madame Louise Laurin. Une cinquantaine d'organisations y adhèrent, notamment la CSN, la FTQ et la CSQ.

Mariage civil

Le MLQ préconise une nette séparation entre la célébration civile du mariage civil et la célébration religieuse du mariage religieux. Le mariage civil devrait être confié exclusivement à des officiers civils, mandatés par l'État pour le représenter. Nous nous préparons à intervenir en Cour suprême. À notre avis, la liberté de religion ne devrait pas protéger qui que ce soit de la contrainte d'avoir à marier deux personnes du même sexe, en raison du caractère essentiellement laïque et public de la fonction de célébrant du mariage, à titre d'officier de l'état civil. M^e Luc Alarie a inscrit notre demande d'être entendu.

Prière au conseil municipal

Dans le contexte d'une réunion civile, cette pratique de certains conseils municipaux ne respecte pas la liberté de conscience des citoyens non-croyants. Une prière religieuse, d'origine catholique ou autre, brime le droit à l'inclusion des autres croyants, ainsi que des non-croyants. Seules les affaires administratives prévues à l'ordre du jour devraient faire partie d'une assemblée d'un conseil municipal. Il semble que nos interventions à ce sujet porteront fruit.

Signes religieux à l'école

Le Conseil national du MLQ n'a pas jugé bon d'établir une position arrêtée sur le port de signes religieux ostentatoires par les élèves à l'école. Une majorité des membres du conseil favorise une position de tolérance à ce sujet, en autant que la sécurité de l'enfant ne soit pas en cause (comme dans le cas du kirpan). De plus, à notre avis, tout signe religieux devrait être enlevé s'il constitue une entrave aux activités scolaires.

En ce qui concerne les affaires internes de notre organisme, il y a fort à faire dans les secteurs de l'organisation, des finances et du recrutement, de même que pour des interventions particulières. Si le défi d'une société laïque au Québec vous intéresse, communiquez avec nous.

Nous tentons également de relever le défi de publier une revue humaniste et laïque à large diffusion, dont ce numéro constitue la première parution. Nous sollicitons votre aide pour la faire connaître, et peut-être même y contribuer en vous joignant à une formidable et valeureuse équipe que je félicite et remercie. ▼

L'auteur est retraité de l'enseignement

Monsieur Nonobstant est mort, mais sa clause dérogatoire reste...

Luc Alarie

L'ancien ministre de l'Éducation Claude Ryan est décédé et notre classe politique a fait son éloge à l'unisson. Peu nombreux ont été ceux qui ont critiqué les idées de l'ancien journaliste et politicien. Bien sûr, le respect est de mise à l'occasion d'un décès.

Le bilan de l'action sociale et politique de Claude Ryan doit-il pour autant receler les gestes anti-laïques d'un ministre de l'Éducation qui a fait appel pour la première fois à la clause dérogatoire de la Charte canadienne des droits et libertés pour étendre à la grandeur de la province de Québec les privilèges des catholiques et des protestants dans les écoles publiques ?

La clause dérogatoire est demeurée et les catholiques et les protestants jouissent toujours de privilèges dans les écoles publiques.

Faut-il se rappeler que l'article 93 de la Constitution de 1867 n'accordait de privilèges confessionnels qu'aux commissions scolaires situées sur le territoire des villes de Montréal et de Québec ? À la demande du Comité catholique du ministère de l'Éducation et à l'encontre des recommandations de la Commission des droits de la personne du Québec, le ministre Ryan faisait adopter en 1986 une clause dérogatoire dans toutes les lois relatives à l'instruction publique afin de protéger l'intégration de croyances et de valeurs reli-

gieuses chrétiennes dans les écoles publiques en affirmant qu'elles ne portent pas atteinte à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des libertés de conscience et de religion pour le seul motif que toutes les personnes qui fréquentent l'école publique ne partagent pas ces croyances et valeurs religieuses.

Monsieur Nonobstant a-t-il malgré lui provoqué le débat qui a amené en 1997 l'abrogation de l'article 93 pour le Québec permettant ainsi la création des commissions scolaires linguistiques en lieu et place des commissions scolaires confessionnelles ?



Cependant, la clause dérogatoire est demeurée et les catholiques et les protestants jouissent toujours de privilèges dans les écoles publiques.

L'héritage de Claude Ryan, c'est le paradoxe d'une société judéo-chrétienne qui prétend protéger les droits et libertés des autres tout en se réservant ses propres privilèges dans les institutions publiques. ▼

L'auteur est avocat chez « Alarie, Legault, Beauchemin, Paquin, Jobin, Brisson & Philpot. »

Je suis innocent du sang de cet homme



Daniel Baril

Les critiques de cinéma sont unanimes à considérer le film de Mel Gibson, *La passion du Christ*, comme une orgie de violence aussi insoutenable qu'inutile. À une ou deux exceptions près, la critique s'arrête là. Si Gibson avait fait l'économie de quelques litres de sang, réduit le temps de la flagellation et présenté moins de gros plans sur les plaies sanguinolentes, les critiques n'auraient rien trouvé à redire de ce film.

Cette attention portée au nombre de coups de fouet occulte le véritable propos du film. Pour Mel Gibson, il s'agit de montrer que ce Galiléen du nom de Jésus, crucifié comme des centaines d'autres il y a 2000 ans, a souffert et est mort « pour nos péchés ». Cette interprétation donnée par les premiers disciples de Jésus est encore défendue par les autorités chrétiennes d'aujourd'hui.

Le site de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) présente les commentaires d'une série de « collaborateurs du Vatican » qui ont visionné le film. Tous ces représentants de l'Église catholique se montrent favorables au film et en font même l'éloge. À commencer par Jean-Paul II lui-même qui a déclaré à son secrétaire particulier, l'archevêque Sânislaw Dziwisz, « It is as it was », endossant ainsi les propos et la thèse du film, comme si nous possédions des documents historiques fiables ou qu'il avait lui-même assisté aux événements ¹.

Augustin Di Noia, sous-secrétaire de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Inquisition), soutient que « il n'y a pas de violence gratuite » dans ce document qui montre que « le Christ accepte de porter les péchés du monde entier ». Le cardinal Castrillon Hoyas, responsable de la catéchèse à l'échelle mondiale, estime qu'il s'agit d'un « triomphe d'art et de foi » qui « engendre amour et compassion ».

Plus près de nous, le prêtre et bibliste Thomas Rosica, P.d.g. de la télévision catholique canadienne Sel et lumière, affirme qu'il a été « émerveillé ». « Plus les scènes sont brutales, dit-il, plus puissants se font les retours sur l'enseignement de Jésus ».

En appui au film, Marcel Gervais, archevêque d'Ottawa, cite Thomas d'Aquin pour qui « Jésus a souffert pour nous parce que c'est un remède à nos péchés ». Bertrand Ouellet, D.G. de Communication et société (affilié à la CECC), rappelle à sa façon que Jésus « a souffert pour le péché du monde ». Il estime que « le film peut s'inscrire dans une vie spirituelle qui fait place au chemin de croix ou à la méditation des mystères douloureux du Rosaire ».



Une telle cosmologie, fondée sur une violence extrême et qui vise à développer une culpabilité exacerbée, malade, morbide et sans aucun lien avec la réalité est une offense à l'intelligence. Les libres penseurs auraient tort de demeurer silencieux ou de se contenter de sourire puisque ces propos nous rangent parmi les coupables. Ces accusations sont assimilables à de la propagande haineuse à l'endroit des incroyants, coupables de « péché contre le premier commandement de Dieu ».

Désolé, mais je suis innocent du sang de cet homme. En vérité, nous sommes tous innocents du sang de cet homme, que nous soyons athées ou croyants. Il faut le dire haut et fort dans un contexte où une culture religieuse publique de glorification de la souffrance cherche à transformer un masochisme sordide en culpabilité collective. Il faut dire à tous les Mel Gibson du Vatican et de la CECC qu'il y a des limites à vouloir faire avaler des couleuvres à tout un chacun.

Révisionnisme fleur bleue

Certains théologiens, dont Alain Gignac et de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal, rejettent la théologie sacrificielle et tentent de faire passer un autre message. Le nouveau message serait que Jésus a souffert le martyre et la torture pour nous montrer le chemin de l'amour! Pincez-moi ! Pour Raymond St-Gelais, évêque de Nicolet, Jésus a, par la torture, « assumé la condition humaine jusqu'au bout » et nous a montré « l'amour d'un Dieu qui va jusqu'au don total de lui-même ».

La théologie de la morbidité étant devenue difficile à vendre, il faut la réactualiser, même au risque de défendre des positions qui autrefois auraient conduit au bûcher. Mais à quoi rime ce révisionnisme fleur bleue ? À quoi bon cet exercice de rationalisation par-

tielle subordonnée à la foi ? En quoi l'expérience du plus abject dont l'être humain soit capable serait-elle le summum de la condition humaine ? Comment les théologiens justifient-ils l'acceptation, par Dieu, de comportements aussi sadiques de la part de sa créature ? Pourquoi faudrait-il passer par là plutôt que par l'expérience de l'amour charnel ?

Si Jésus avait maudit ses bourreaux, il aurait fait œuvre d'humanisme en refusant la violence inutile et dégradante, et son sentiment aurait été tout aussi humain que le pardon.

Les théologiens chrétiens ont un sérieux problème à résoudre. On croira au virage lorsque l'Église catholique adoptera un symbole moins violent et moins offensant que celui du corps nu d'un supplicié pendu à son instrument de torture et exposé en public. Les dépouilles méritent meilleur respect. ▼

L'auteur est anthropologue et journaliste à l'hebdomadaire Forum de l'Université de Montréal.

Notes

1. Contrairement à ce qu'affirmait Jean-Claude Leclerc dans sa chronique du 1^{er} mars dans Le Devoir, le Vatican n'a pas nié que Jean-Paul II avait fait un tel commentaire. Suite à la publication de son propos, qui a été rapporté en privé par l'archevêque Dziwisz à Steve McEveety, coproducteur du film, le Vatican a plutôt cherché à se tirer d'embarras en déclarant que le pape ne ferait pas de commentaire public sur le film.

Les Sceptiques du Québec



Promouvoir la pensée rationnelle et l'esprit critique.

Parce qu'il est si facile de se tromper.

Venez participer à nos soirées-conférences mensuelles.

Ou abonnez-vous à notre revue sur le scepticisme.

Renseignements sur la prochaine soirée et sur la revue :

Tél.: 514 990-8099

Web: www.sceptiques.qc.ca



Claude Braun

Les humanistes, c'est qui ? L'humanisme, c'est quoi ?

D'où vient le terme humanisme ?

Presque tout le monde sentirait un petit velours de se faire qualifier « d'humaniste ». Le terme a bonne cote dans certains milieux depuis nombre d'années. Le terme tirerait son origine de la fin du moyen âge et anticipait, sous la plume d'un Érasme par exemple, la renaissance. Au terme « humanisme » on associe des sens larges et des sens précis.

Que signifie le terme humanisme ?

Dans le sens large, est humaniste qui valorise l'humain, le trouve beau et lui attribue une grande valeur. Ceci renvoie à une reconnaissance d'espèce: sont de grande valeur TOUS les humains, sans égard des détails superficiels tels l'intelligence, la beauté corporelle, le sexe, les croyances, les préférences sexuelles, les croyances religieuses, etc. Les valeurs associées à l'humanisme sont donc la tolérance, la compassion, la solidarité, la fraternité, la liberté. Avant de laisser se diluer la notion d'humanisme dans une bonne foi à l'eau de rose, définissons-en tout de même une limite: ne sont pas humanistes ceux dont les comportements démentent la notion d'humanisme ... tueurs, xénophobes, racistes, sexistes, exploités... la liste n'aurait pas de fin. Et deuxièmement, reconnaissons au moins à ceux qui haïssent l'humanisme, le droit de ne pas faire partie de la confrérie...

On y retrouve les adversaires autoproclamés de l'humanisme séculier: les brigadiers de Dieu, autoritaristes obsessionnels de la révélation refusant toute dignité intrinsèque à l'humain... les Buchanan, les Robertson, les Falwell. On retrouve parmi les antihumanistes aussi quelques misanthropes nihilistes et cyniques ...

Les croyants peuvent-ils être des humanistes ?

Beaucoup de déistes et théistes, et aussi d'agnostiques se réclament de l'humanisme. Le terme, par exemple, « d'humanisme chrétien », est très répandu. Nombreux sont ceux qui croient que le message de Jésus fut d'abord de s'aimer les uns les autres. Il existe même une confession chrétienne qui fait de l'humanisme un de ses préceptes centraux, l'unitarisme. Les bouddhistes, musulmans, chrétiens et autres croyants à des instances suprahumaines peuvent bien faire partie de la confrérie des humanistes... dans la mesure où leurs pensées et/ou leurs actions témoignent d'un attachement à l'humain et un engagement certain envers lui. Chaque action humanitaire est humaniste, à condition qu'elle soit exercée pour l'humain et non pour soi-même uniquement, ou pour un être supérieur uniquement. Lorsqu'on prie, on n'est pas dans un moment humaniste, mais peu importe aux humanistes ou aux autres que l'on ait une vie spirituelle privée si, après la prière, arrivent les bonnes actions et les paroles qui font du bien.

Les athées sont-ils des humanistes ?

Dans un sens plus précis, il faut définir le noyau dur de l'humanisme, le secteur séculier. Cet humanisme-là stipule que l'humain est la valeur suprême – jusqu'à preuve du contraire (des extra-terrestres pourraient toujours débarquer, un Dieu pourrait toujours se révéler). L'humanisme séculier est une sorte de religion dans laquelle au lieu de croire aux dieux, on croit à l'humain. N'est donc pas humaniste n'importe quel athée. Si un athée méprise l'humain, il n'est pas humaniste. Les athées *deviennent* humanistes ... dans la mesure où, eux aussi, ont besoin d'une *raison* de vivre, de même que des humanistes peuvent *devenir*

athées, sans pour autant décrocher de l'espèce humaine. Les humanistes athées ont ceci de particulier qu'ils sont portés à lutter pour les droits et privilèges des athées et non-croyants (droit au mariage, à l'enterrement, à l'éducation, à la justice, aux soins hospitaliers *laïques*, ... et toute autre démarche pour être reconnus comme citoyens à part entière) – en plus des luttes qu'ils mènent pour les autres groupes et individus opprimés.

Existe-t-il des valeurs humanistes ?

Comment distinguer alors les valeurs humanistes générales (tolérance, compassion, égalitarisme, fraternité) d'une simple bonne foi molle et infantile ? Après tout, on sait bien que c'est au plus fort la poche, que les hommes peuvent être d'une cruauté inouïe, qu'on est obligé de se défendre dans la vie, n'est-ce pas ? On trouve la réponse à cette question dans les applications spécifiques de l'humanisme, dans le détail de la vie en société des humanistes. On trouvera dans les chartes des associations humanistes du monde entier des prises de position articulées pour la justice sociale, pour la liberté et pour la dignité humaines. On y défendra les opprimés et les faibles et les pas beaux et les délaissés et ignorés, on y défendra les prochaines générations d'humains à qui on voudrait léguer un environnement sain, et on y défendra même les méchants. On y trouvera nombre d'expressions d'attachement à la raison, à la science, et au dialogue. On y trouvera des attaques musclées contre l'obscurantisme, le racisme, l'autoritarisme, et contre les mille et une injustices qui ne cessent de surgir à tout moment, sur notre planète perfectible.

Peut-on être militant humaniste ?

La vaste majorité des associations humanistes, sinon toutes, sont contre la peine de mort. Cet élément à lui seul montre à quel point il n'est pas banal d'être humaniste, à quel point le militantisme humaniste a, plus que jamais, sa raison d'être. Le pays le plus puissant du monde exécute ses citoyens, tue constamment des populations innocentes par l'agression guerrière, discrimine gravement contre ses minorités ethniques,

interdit aux femmes le droit de se faire avorter (dans certains états), impose l'enseignement de la doctrine créationniste à titre égal à la théorie de l'évolution (dans certains états), et laisse dans l'indigence extrême et la mort prématurée une proportion très importante de ses propres citoyens. Salman Rushdie, dont le crime n'a consisté qu'à avoir attribué un rêve romantique à Mahomet dans un roman, n'est-il pas toujours un homme condamné à mort (il vit caché, traqué, menacé) par le fondamentalisme islamique – avec seuls les humanistes pour le défendre et le protéger ? Ce cas est bien moins pire que ces malheureuses femmes qui se seraient inscrites en travers du paternalisme fondamentaliste islamiste, lapidées pour une infidélité, écrasées pour la moindre insubordination. Il est vrai que l'humanisme a "bonne cote" ... chez les intellectuels. Mais il est refoulé par le consumérisme, le conformisme, et la machine économique-politique d'aujourd'hui, par les élites du moment quoi. Il ne suffit pas de se DIRE humaniste, et de gentiment se popoter une petite existence tranquille et confortable sans plus. Vaut mieux alors, ne pas trop se dire humaniste. L'humanisme se définit au jour le jour par les luttes qu'il mène pour un monde meilleur, plus harmonieux, où il fait bon vivre, et si on peut y arriver, où il fera, à force d'efforts, de mieux en mieux vivre.

Pourquoi faire une revue humaniste ?

À quoi sert donc une revue qui ne se réclamerait de rien d'autre que d'être humaniste ? Il fera la promotion de tout ce qui valorise et améliore l'humain. Les auteurs écriront à titre d'humains, et interpellent les autres humains, d'égal à égaux, sur la base des données sensorielles et de la raison. Aucune évocation d'une valeur supérieure à l'humain ne sera publiée, ni non plus de propos dégradants pour les lecteurs (ex: publicité racoleuse, manipulation commerciale) car il y a amplement d'autres forums pour ça. Les revues humanistes sont, cela ne va-t-il pas de soi après ce que vous venez de lire, des productions bénévoles, désintéressées, optimistes, et ... intelligentes. Cette revue que nous proposons de lancer et piloter vise à VOUS faire dire votre raison de vivre par vos écrits que nous diffuserons avec soin. ▼

L'auteur est professeur titulaire au Centre des Neurosciences Cognitives de l'UQAM.

Sur le port de symboles religieux

Claude M.J. Braun

Périodiquement, au Canada et au Québec, le port de symboles religieux dans les institutions d'État fait les manchettes. Le Canada a accepté, il y a quelques années le port du turban sikh dans les institutions fédérales telles les forces armées et la gendarmerie royale.

L'an passé, une école montréalaise a pris position contre le port du kirpan par un garçon sikh. Récemment, un juge a émis un jugement limitant le port du kirpan au Québec. Dans la foulée de la récente loi française interdisant le port de symboles religieux "ostentatoires" à l'école publique, la question est encore et toujours d'actualité.



L'État québécois doit assurer, partout et même au sein de ses propres institutions, non seulement la liberté de conscience, mais

l'expression de celle-ci, vestimentaire, verbale, politique, même si elle est ostentatoire. Ces libertés ne peuvent et ne doivent pas inclure le port du kirpan s'il est une arme blanche, du turban s'il empêche un policier de se camoufler ou se protéger sur le champ d'action, ni du foulard islamique s'il empêche l'élève de suivre le cursus d'éducation physique. Mais ces libertés ne peuvent et ne doivent pas non plus inclure celui de promouvoir une propagande haineuse (la cagoule Ku Klux Klan en serait un exemple). D'autres ornements peuvent et doivent être restreints s'ils entravent la paix (sifflets dont on abuserait, etc.). Il y a autant de façons qu'un vêtement ou ornement puisse être condamnable qu'il y a de personnes, et tout ça doit être encadré par la loi. En aucun cas, toutefois, ne vois-je en quoi la teneur « religieuse » d'un symbole, en soi, doive poser problème. Les lieux publics doivent cependant demeurer laïques et dépourvus de symboles religieux. Le personnel des institutions publiques doit aussi se conformer à cette neutralité religieuse, conforme au caractère non confessionnel de l'État et garante de l'égalité de traitement des minorités religieuses et de la majorité laïque. Par contre,

toute personne qui séjourne dans un lieu public, tel un hôpital, devrait pouvoir y apporter elle-même un signe religieux distinctif. L'État devrait n'en offrir aucun, le patient pouvant aisément apporter son propre symbole. Autant je prône la liberté d'expression, autant je prône le droit de ne pas me faire imposer le symbolisme religieux dans les institutions d'État. Pour ce faire, la déconfessionnalisation des lieux publics doit être poursuivie.

En milieu scolaire, je ne m'oppose donc pas, par exemple, au port volontaire du voile, de la kippa, de la calotte, de la coiffe, de la croix ou du turban, à moins qu'il n'empêche l'enfant de participer pleinement aux activités de formation du programme scolaire. Le cas échéant, ces signes religieux pourraient être enlevés et rangés au vestiaire durant certaines activités, telle la natation. Par contre, je m'oppose au port du kirpan à l'école, mais seulement dans la mesure où il pourrait porter atteinte à la sécurité des élèves. Un kirpan en plastique mou ne me dérangera aucunement. Par contre, j'approuve l'interdiction de toute arme blanche (ou autre) à l'école : il en va de la sécurité des élèves et du personnel et des parents.

Il incombe à l'administration scolaire et au comité des parents de réglementer le port de vêtements ou signes distinctifs au-delà des grandes lignes qui concernent tout citoyen (dignité humaine, paix sociale, sécurité, etc.). Si une école opte pour un code vestimentaire pour les élèves, je n'y vois pas d'inconvénient. Même un code minimal (discret) pour le personnel de l'école me semble justifiable.





Le cas du vêtement islamiste est particulier. Il est inquiétant de penser que la pression familiale peut contrer la volonté de la jeune fille de s'épanouir en piscine ou en gymnase. Et on sait à quel point le sexisme islamique peut être violent (assassinat sommaire, etc.). Si la jeune fille veut tenir tête à sa famille et enlever son voile pour pratiquer du sport,

grand bien lui fasse. Si sa famille sévit violemment contre un tel geste ou avec menaces, qu'on appelle la Direction de la Protection de la Jeunesse. La visite d'un travailleur social et ensuite de la police pourraient calmer les ardeurs religieuses sexistes lourdes d'un parent autoritaire.

**Le port du foulard islamique
L'accepter comme symbole religieux
ne signifie nullement une caution
des inégalités et injustices perpétrées
par son entremise ici ou ailleurs.**

Le port du foulard islamique nécessite une mise en garde particulière. Dans plusieurs pays musulmans, il est plus qu'un symbole religieux : il concrétise l'inégalité entre les hommes et les femmes. Il est instru-

ment de soumission des femmes aux hommes et de graves injustices commises envers elles au niveau de leur éducation et de leur rôle dans la société. Il doit, dans les écoles du Québec, ne demeurer qu'un symbole religieux, porté volontairement, et pouvant être enlevé s'il constitue une entrave aux activités scolaires. L'accepter comme symbole religieux ne signifie nullement une caution des inégalités et injustices perpétrées par son entremise ici ou ailleurs.

Il nous est odieux de penser que l'État puisse interdire sélectivement les « symboles religieux » à l'école, alors qu'aucune victime n'est en vue. De toute façon, ce qui préoccupe davantage les jeunes et leurs parents, et les déchire, au Québec, ce sont les vêtements ici débraillés, là indécents, ou pire, beaucoup trop chers à cause de modes idiotes. Là encore, le MLQ prône la tolérance et la démocratie. Qu'un vote soit organisé auprès des parents, enseignants et élèves par la commission scolaire ou l'école, sur le judicieux d'un code vestimentaire. Ce n'est pas à l'État d'y voir. Tout parent ou étudiant à l'âge de raison pourra s'y soustraire, en choisissant une autre école, comme une expression de sa libre expression.

C'est à partir de faits vécus que l'élève pourra le mieux se développer et apprendre à argumenter en se basant sur des situations concrètes, le but de l'enseignement étant l'épanouissement d'un être libre dans un climat d'éducation et de formation à la vie civique ouverte sur les diverses cultures. ▼

Lotomatique

**Le MLQ s'est joint à des centaines d'autres organismes sans but lucratif qui participent au système Lotomatique de Loto-Québec afin d'obtenir des ristournes sur les abonnements. Les personnes qui achètent déjà des billets de loterie peuvent maintenant aider financièrement le MLQ en utilisant les formulaires de Lotomatique distribués avec nos publications.
Bonne chance à nous tous !**

Le site Web du MLQ fait peau neuve !

Prochainement, vers la fin-mai, le site Web du MLQ sera renouvelé avec un

nouveau look

et une

réorganisation du contenu.

Nous vous invitons à le consulter :

<http://www.mlq.qc.ca>

Mémoire au sujet du projet de charte montréalaise des droits et responsabilités

Luc Alarie

Bien que le Mouvement laïque québécois (MLQ) soit un ardent défenseur et promoteur des droits et libertés fondamentaux, il ne souscrit pas à l'actuel projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Le préambule du projet affirme que les citoyens et citoyennes de la ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et de la Charte canadienne des droits et libertés sans mentionner que les libertés fondamentales sont également proclamées et garanties par ces chartes.

Le MLQ constate qu'on a utilisé dans l'intitulé de la charte montréalaise le mot « responsabilités » au lieu du mot « libertés » confondant ainsi les moyens avec les objectifs qui doivent être recherchés pour le bien-être des citoyens et citoyennes.

En somme, la ville de Montréal par l'adoption d'une charte déclarant les responsabilités qui incombent aux citoyens et citoyennes se décharge en grande partie de sa propre responsabilité d'assurer un milieu de vie municipale respectueux des droits et libertés.

La charte des responsabilités deviendra pour la ville de Montréal un moyen facile pour refuser d'agir en imputant aux citoyens et citoyennes l'obligation individuelle de voir au bien-être de leur environnement municipal.

La ville de Montréal ne peut non plus chercher, sans risquer de tomber dans l'arbitraire le plus total, à imposer une conduite morale à ses citoyens et citoyennes.

Le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés affirme que le Canada est fondé sur le principe de la primauté du droit et non sur la responsabilité morale des personnes les unes envers les autres. Le MLQ réitère que tous les gouvernements se doivent d'adopter des lois et des règlements qui régissent, en harmonie avec la Charte des droits et libertés de la personne et les principes généraux du droit, les personnes, les rapports entre les personnes, ainsi que la propriété.

Il ne revient pas aux citoyens et citoyennes de décider sur une base individuelle la règle de conduite susceptible de bénéficier au bien-être de l'ensemble des personnes sur le territoire de la ville de Montréal. Dans une société libre et démocratique, ce sont les élus qui doivent assumer l'entière responsabilité de décider des règles régissant les rapports entre les personnes dans le cadre des institutions politiques existantes et non par le biais d'une charte des responsabilités des citoyens et citoyennes.

L'adoption d'une charte montréalaise des droits et responsabilités constitue une façon pour la ville de Montréal de minimiser ses obligations en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et de la Charte canadienne des droits et libertés en reléguant une partie de ses responsabilités sur le dos des citoyens et citoyennes.

Les tribunaux ont décidé maintes fois que la ville de Montréal n'avait pas respecté les dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le MLQ propose donc que l'administration municipale souscrive un engagement formel à respecter les chartes existantes au lieu de proposer l'adoption d'une nouvelle charte édulcorée et principalement fondée sur les responsabilités des personnes plutôt que sur les obligations de la ville de garantir la liberté, la dignité, la sécurité et l'intégrité des personnes et de leur environnement sur le territoire de Montréal.

Enfin, si la ville de Montréal veut absolument s'inspirer de la Charte Européenne des droits de l'homme dans la Ville, elle devrait proclamer la laïcité de son territoire et de ses institutions en fournissant à tous un cadre juridique clair et neutre afin de garantir le respect des droits et des libertés fondamentaux des citoyens et citoyennes quelles que soient leurs croyances ou non-croyances. ▼

Est-ce que la science et la religion sont conciliables ?

Gérald Blanchard

Prises aux sens usuels que l'on donne à ces deux termes, la science et la religion ne sont pas conciliables. Et pourquoi donc ?

Parce que la science prétend que tout ce qui existe, incluant les comportements des hommes, peut, en principe, être compris en termes de relation de causes à effets entre des phénomènes naturels. La religion, pour sa part, prétend qu'il existe une réalité qui est au-delà de la nature, inaccessible à notre connaissance, mais ayant néanmoins un impact sur notre existence.

Cela dit, il persiste un nombre considérable d'intellectuels, incluant un certain nombre de scientifiques, qui pensent que la science et la religion sont deux modes d'enquête complémentaires également valables dont les objets sont d'élucider des vérités dans deux domaines respectifs qui n'empiètent pas l'un sur l'autre : le naturel et le surnaturel. Selon ce point de vue, le magistère religieux a droit aux mêmes égards que le magistère scientifique.

...un aperçu d'un des aspects qui, à mon avis, m'oblige à répondre « NON » à la question en titre.

Les questions que soulèvent ce débat sont fort diversifiées et souvent très complexes. Je voudrais dans ce court texte donner un aperçu d'un des aspects qui, à mon avis, m'oblige à répondre « NON » à la question en titre.

Pour justifier ma réponse, je dois faire l'exercice qui consiste à identifier quelques postulats ou présuppositions qui sous-tendent les deux entreprises, science et religion.

D'abord, du côté de la science, il est présupposé qu'il existe une réalité qui est indépendante de celui qui l'appréhende et, qui est, en principe, connaissable dans le sens d'être explicable en termes de relations de causes à effets.

Quand je fais le même exercice en regard de la religion, je découvre qu'on y postule l'existence d'une réalité qui est, en principe, inaccessible à mes facultés cognitives et qui doit demeurer, pour ainsi dire, « ineffable ». De là naît le problème fondamental qui entrave toute tentative de dialogue entre science et religion. Autant il y a de religions autant il y a de vérités tout aussi valables (nuisibles ?) les unes que les autres puisqu'aucune n'est vérifiable.

Dans une optique de rapprochement entre les hommes en vue de survivre, il me semble important de privilégier des activités scientifiques et artistiques d'où peuvent émerger des valeurs universelles. Or, les religions, par leur nature, engendrent des points de vue irréconciliables alors que la science, en adoptant une méthodologie fondée sur la transparence et la critique, tend à l'universel. En ce sens, il n'y a qu'une science et tous les humains y sont conviés pour y participer et en bénéficier.

Cela dit, il ne faut pas, pour autant, nier l'existence du phénomène religieux ou, pire, le regarder de haut. D'un point de vue scientifique, les comportements religieux sont des objets d'étude. D'ailleurs, diverses hypothèses s'inspirant de la théorie de Darwin peuvent déjà nous aider à associer ces comportements à des mécanismes adaptatifs sélectionnés pour faciliter la survie de notre espèce. Aussi, je crois que la science, sans être prétentieuse, peut et doit se pencher sur le phénomène religieux pour mieux le comprendre.

Opinion

De son côté, Daniel Baril, auteur d'une thèse sur le phénomène de la religiosité chez la femme¹, souligne que «... pour certains individus à la recherche de sens, la religion apporte quelque chose que n'apporte pas la science, mais ces deux approches ne sont pas pour autant complémentaires. Dès que l'on reconnaît qu'elles ne répondent pas aux mêmes questions (le comment et le pourquoi), ... comment pourraient-elles être complémentaires ? Dans cette idée se cache la prétention que la religion réussit à répondre à des questions auxquelles la science ne répond pas... La religion cherche tout au plus à répondre aux « pourquoi » existentiels, sans pour autant y apporter de réponses fiables. Les « pourquoi » sont par ailleurs des questions que certains cessent de se poser parce qu'elles sont sans réponses ».

En concluant, je trouve déplorable, sinon pathétique, l'effort de certains intellectuels (ou pseudo-intellectuels), qui cherchent à rapprocher science et religion en rabaisant la science. Je m'explique. Un procédé suspect, souvent associé au post-modernisme, consiste à considérer la science comme un discours métaphorique parmi d'autres dont les découvertes ne seraient que de pures constructions de l'esprit. Cette approche me semble suicidaire puisqu'elle est fondée sur une forme de solipsisme qui postule que l'homme ne peut appréhender la réalité en soi. À tout le moins, cette doctrine engendre la confusion, et, comme la religion, donne naissance à autant de chimères qu'il y a de chapelles, toutes aussi valables (nuisibles ?) les unes que les autres, mais sans valeur de survie. ▼

L'auteur a été à tour de rôle enseignant, administrateur scolaire, directeur du développement pour la Fédération canadienne des enseignants, homme d'affaires, concepteur de logiciels et conseiller en gestion. Il est présentement à la semi-retraite.

Notes

1. Daniel Baril, *Sélection sexuelle et différence intersexue dans la religiosité*, Département d'anthropologie, Université de Montréal, mai 2002.



Alarie Legault Hénault
▪ A V O C A T S ▪

Luc Alarie
lucalarie@alarielegault.ca

Téléphone: (514) 527-0371 ▪ Télécopie: (514) 527-1561
801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100 Montréal, QC, Canada H2L 1K7



Auteurs à vos plumes

La lecture de la revue *Cité Laïque* suscite en vous des commentaires ou des critiques ?

Vous avez une opinion sur ce sujet, une réflexion philosophique ou un compte rendu d'un livre.....

Écrivez-nous !

Le service d'animation spirituelle

Sous la mainmise des « confessionnalistes » ?

Christiane Arseneault

Nous avons reçu la lettre d'une mère, Christiane Arseneault, présidente de son comité d'école et qui considère que le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC) manque à son devoir de neutralité religieuse. Nous reproduisons ici sa lettre.

J'ai essayé de m'entendre avec la commission scolaire pour que mes enfants n'aient pas à être en classe lors du passage des animatrices du SASEC, mais en vain. Je dois donc maintenant les garder à la maison lors de ces périodes. Ce n'est pas une situation idéale! Le ministère "oblige" les commissions scolaires à offrir ce service complémentaire (donc pas essentiel) mais moi je me défends en affirmant que mes enfants ne **SONT PAS OBLIGÉS** de recevoir ce service!

Je crois qu'en tant que parent, c'est à moi que revient la décision d'offrir à mes enfants un service qui serait "un guide" pour leur spiritualité, qui voudrait "répondre à leur quête de sens" alors que pour des non-croyants, la vie n'en a pas de sens!! Si on laisse ce service continuer, les responsables en changeront le contenu et il deviendra de plus en plus à tendance religieuse! Si je crois que la liberté de conscience de mes enfants n'est pas respectée (et c'est le cas) il est de mon devoir de parent de les en protéger.

En effet, le SASEC se veut non confessionnel, dit promouvoir des valeurs communes à tous, etc. Mais en réalité, quand on engage des animateurs de pastorale pour faire le travail, qu'en est-il de la non-confessionnalité? Je me questionne sur le sens même de ce service.

Dans ma commission scolaire, il prend la forme suivante : au primaire, deux animatrices se partagent le travail pour toutes les écoles de la région de Portneuf. Elles préparent des animations d'une période sur un sujet donné (la première était "les valeurs") et invitent les enseignantes à y inscrire leur classe. Mes enfants ont donc en moyenne trois périodes de SASEC dans l'année. J'ai demandé aux animatrices pourquoi ce service existait, puisqu'elles me disaient qu'on y parle du vécu des enfants et que je ne voyais pas pourquoi les enseignantes, qui font déjà ce travail, ne pouvaient pas continuer de le faire. Elles m'ont dit que c'est parce que les enseignantes n'ont pas le temps de le faire, comme si on ne parlait pas de valeurs avec des groupes du primaire!

J'ai alors demandé où allaient les enseignantes durant la période; elles restent en classe et travaillent avec les animatrices! Nous mettons donc de l'argent (comme si on en avait de trop) dans un service qui est à mon sens inutile. S'il prenait la forme d'une activité optionnelle et

complémentaire sur l'heure du midi ou durant les cours de religion ou de morale, mais toujours avec un caractère facultatif, il me semble que cela respecterait mieux nos valeurs.

Nous avons reçu, lors d'une réunion du comité d'école, les animatrices en question et elles ont fait un exposé d'une heure pour justifier leur place dans l'école. Elles ont bien fait attention de ne pas répondre à mes questions et lorsque je leur ai demandé "si un enfant vous demande si dieu existe, que leur répondrez-vous?", elles ont mis 15 minutes à ne pas répondre, pour finir par dire qu'elles utiliseraient les pairs pour répondre à l'enfant!!! Sachant qu'il y a 14 enfants en morale sur plus de 200 dans l'école, quoi de mieux pour isoler un jeune? Et le service se dit inclusif!! (...)

J'ai moi-même déjà été croyante catholique, mais le régime pédagogique a bien des lacunes. Pourquoi avoir institué un cours de 2 crédits en 4^e secondaire sur les religions et leur culture, sinon pour laisser encore une main mise de l'Église dans nos écoles? (...) Pourquoi pas un cours de philosophie? Apprendre à penser, ce serait quelque chose d'important pour de jeunes citoyens en devenir! (...) Et pourquoi le ministère de l'Éducation écoute-t-il les recommandations d'un comité sur les affaires religieuses? Où sommes-nous représentés dans ce comité, nous les non-croyants?

Je me souviens de mon cours d'enseignement religieux en 5^e secondaire durant lequel le prof parlait des "autres" religions et du rire moqueur de tous quand il disait que les croyants d'une certaine religion ont vu leur dieu arriver en tapis volant! C'est sûr qu'un dieu né humain de mère vierge, cela semble bien plus logique...

Alors, tout cela me semble très tendancieux et il est temps à mon avis de laisser aux parents et aux communautés religieuses l'éducation "spirituelle" de leurs enfants.

J'espère vraiment pouvoir m'impliquer en tant que parent dans la prise de ces décisions. Il me semble que nous sommes bien peu représentés en tant que non-croyants. On réunit souvent des gens de religions diverses, mais ils ont tous un point en commun: ils croient tous en la divinité, en l'esprit de l'humain. Pas nous. Et nous avons les mêmes droits qu'eux. ▼

**Mouvement
Humaniste
de l'Ontario**

Pétition adressée à l'Assemblée législative de l'Ontario en regard d'un projet pour reconnaître une cour d'arbitrage fondée sur la charia

ATTENDU qu'il a été annoncé que des tribunaux d'arbitrage de disputes et de différends opérant selon la loi de la Charia seront établis;

ATTENDU que l'établissement de tels tribunaux aura l'effet de créer inutilement un autre palier dans la structure de l'administration de la justice dans lequel certains citoyens seraient traités différemment de l'ensemble de la population, particulièrement en regard de leurs droits naturels et humains;

ATTENDU que la Charia place les femmes en position désavantageuse par rapport aux hommes et représente un déni de justice et un recul du progrès atteint en matière de droits des femmes;

ATTENDU que même si l'on prétend que le recours à un tel tribunal serait libre, nous affirmons qu'il ne le sera pas dans tous les cas. Cela parce qu'il sera difficile sinon impossible pour une personne qui aurait été soumise à un enseignement religieux depuis son jeune âge de décider librement. Une personne pourrait aussi subir la pression de ses pairs qui influenceront sur ses choix;

EN CONSÉQUENCE, nous, soussignés, demandons à l'Assemblée législative de l'Ontario de révoquer toute permission accordée pour établir des cours fondées sur la loi de la Charia dans le système juridique de l'Ontario et nous réclamons que ni les musulmans ni les membres de toute autre religion n'aient accès à des lois ou à des ententes qui ne sont pas accessibles à tous les Canadiens et qui ne respectent pas les droits et la dignité de tous les citoyens.

NOM (en lettres capitales)

ADRESSE

SIGNATURE

Qui peut agir comme célébrant du mariage civil ?

Luc Alarie

Les greffiers et les greffiers adjoints de la Cour supérieure peuvent célébrer des mariages et des unions civiles. Les notaires habilités à recevoir des actes notariés peuvent aussi agir à titre de célébrants.

Les maires, les membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements ainsi que les fonctionnaires municipaux désignés par le ministre de la Justice peuvent également agir comme célébrants.

Certaines personnes peuvent souhaiter que leur mariage ou leur union civile soient célébrés par une personne significative pour eux, mais qui ne fait partie d'aucune des catégories énumérées précédemment. Elles doivent alors remplir, conjointement avec la personne choisie pour agir à titre de célébrant, le formulaire intitulé *Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile*, dispo-

nible dans les palais de justice, et le transmettre à la Direction des services judiciaires, préférablement de trois à quatre mois avant la date prévue pour la cérémonie.

Les cérémonies présidées par un célébrant autre qu'un greffier ou un greffier adjoint peuvent se dérouler sur les lieux où se trouve un époux ou un conjoint qui est dans l'incapacité physique de se déplacer ou dans tout autre endroit convenu avec les futurs époux ou conjoints, à la condition que cet endroit respecte le caractère solennel de la cérémonie et qu'il soit aménagé à cette fin.

Un mariage ou une union civile célébrés par tout autre célébrant qu'un greffier ou un greffier adjoint et ailleurs que dans un palais de justice peut se tenir entre 9 h et 22 h, n'importe quel jour de l'année.

Conseil national du Mouvement laïque québécois

Pour l'année 2004

Président

Richard Aubert

Vice-président

Daniel Baril

Trésorier

Jean-Philippe Bourdeau

Secrétaire

Lucie Jobin

Administrateurs

Luc Alarie

Joseph Aussedat

Gérald Blanchard

Claude Braun

Paul Drouin

Louis Dubé

Henri Laberge

Eugène Mouvet

David Rand

Bénévoles

Conseiller juridique

Luc Alarie

Porte-parole

Richard Aubert

Daniel Baril

Henri Laberge

Liaison

Gérald Blanchard

Ligne téléphonique

Hélène Chapleau

Prix Condorcet

Luc Alarie

Registre des membres et courrier

Hélène Chapleau

Site Internet

David Rand - Webmestre

Joseph Aussedat

Louis Dubé

Revue Cité Laïque

Joseph Aussedat, rédacteur en chef

Monique Bélanger

Claude Braun

Louis Dubé

Comité de parrainage

Normand Baillargeon, Professeur en Éducation à l'UQÀM

Jacinthe Baribeau, Psychologues pour la Paix

Gaétan Breton, Organisme Eau Secours

Henry Morgentaler, Association Humaniste du Canada

Henri Salembier, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

PRIX CONDORCET

Le Prix Condorcet a été institué par le Mouvement laïque québécois en 1993 pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec. Vous pouvez suggérer des candidats (personnes ou organismes) au prix Condorcet en les proposant au responsable du prix, Luc Alarie, et en mentionnant pourquoi à votre avis ils méritent cet honneur.

Le nom de Condorcet rappelle la mémoire du philosophe, mathématicien et homme politique français **Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet** (1743-1794). Chronologiquement, Condorcet est le dernier des grands philosophes encyclopédistes du siècle des Lumières. Comme député républicain et artisan de la Révolution française, il s'engagea activement dans la lutte pour le respect des droits humains, prit la défense de la liberté de conscience, du droit de vote pour les femmes, de la liberté de presse, du droit pour tout citoyen d'exercer la religion de son choix ou de n'en exercer aucune, pour la séparation de la religion et de l'État, pour la répartition égalitaire des richesses, et combattit l'esclavage, l'arbitraire judiciaire et la peine de mort. Condorcet est ainsi considéré à juste titre comme le penseur de la laïcité moderne et de la démocratie républicaine.

Comme mathématicien et homme de science, on lui doit l'introduction dans les sciences humaines et politiques de la mesure objective et du calcul. Il fut également le premier à repenser le système d'éducation en fonction de ces valeurs d'avant-garde afin de le rendre accessible à tous. Il était convaincu que le progrès intellectuel et moral de l'humanité pouvait être assuré par une éducation bien orientée. Sa femme, Sophie de Grouchy, a également contribué à cette oeuvre remarquable. On lui doit un traité sur l'éducation et la morale ainsi que la traduction du texte de l'Américain Thomas Paine *Les Droits de l'homme*. Elle présida, avant et après la Révolution, un cercle regroupant les grands penseurs de l'époque. La détermination de l'engagement humaniste de Condorcet et sa lutte contre la tyrannie devaient faire de lui l'une des innombrables victimes de la Terreur de Robespierre.

LES TITULAIRES DU PRIX

| | | |
|------|--|---|
| 1993 | Micheline Trudel | Implantation du cours de formation morale au primaire. |
| 1994 | Henry Morgentaler | Respect de la liberté de conscience pour grossesse non désirée. |
| 1995 | C.E.Q. | Prise de position en faveur de laïcisation du système scolaire. |
| 1996 | Louise Laurin | Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire. |
| 1997 | Institut Canadien de Montréal | Précurseur de la laïcité au Québec dans l'affaire Guibord. |
| 1998 | Refus Global | Dénonciation de l'obscurantisme politique et clérical au Québec. |
| 1999 | Orphelins de Duplessis | Dénonciation de l'alliance entre hiérarchie catholique et gouvernement. |
| 2000 | Jacques Hébert | Défense des valeurs de l'humanisme laïque, en tant qu'auteur et sénateur. |
| 2001 | Pierre Bourgault | Auteur bien connu pour ses propos de libre-penseur - défense de la laïcité. |
| 2002 | Jacques Godbout & J. Mackay | Pour leurs actions en faveur d'une société laïque au Québec (MLF). |
| 2003 | Janette Bertrand | Pour sa contribution à l'éducation de citoyens libres et responsables. |



Le Mouvement laïque québécois
335, rue Ontario Est
Montréal QC H2X 1H7